



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023

L'An deux mil vingt-trois, le sept avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trente-et-un mars deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS.

Etaients absents :

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. René PRAT
Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ
M. Arnaud TAERON, excusé a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN
M. Rayan LE CALLOCH, excusé a donné pouvoir à Mme Christelle COUTHOUIS

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu Mme Marie DUIGOU comme secrétaire.

DEL 07.04.2023-018 : Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2023

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 a été communiqué à la commune par les services fiscaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer les taux d'imposition comme suit,

Désignation	Taux votés en 2022	Taux votés en 2023	Bases d'imposition prévisionnelle	Produits attendus
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	32.97	32.97	6 002 000	1 978 859
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	44.17	44.17	420 500	185 735
Taxe d'Habitation (TH)	15.00	15.00	679 239	101 886
TOTAL :				2 266 480

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Fixe** le taux de TFB pour 2023 à 32,97 %
- **Fixe** le taux de TFNB pour 2023 à 44,17 %
- **Fixe** le taux de TH pour 2023 à 15,00 %.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX